



Le Mans, le 4 septembre 2018

Travaux réalisés par la société Adoma sur le site de l'ancien hôtel Formule 1 d'Arnage

Le Préfet de la Sarthe a procédé le 31 août, après mise en demeure, au retrait de l'arrêté interruptif de travaux pris par le maire d'Arnage sur le site de l'ancien hôtel Formule 1 de la Gèmerie. Le Préfet de la Sarthe, usant de son pouvoir hiérarchique, a considéré que cet arrêté était illégal. D'une part, aucun changement de destination du bâtiment n'a été constaté : les résidences hôtelières à vocation sociale (créées par la loi du 13 juillet 2006), bien que différentes d'un hébergement hôtelier traditionnel, sont considérées comme un véritable hébergement hôtelier. D'autre part, la société Adoma n'a pas réalisé de travaux extérieurs sur le bâtiment. La société Adoma n'avait donc pas lieu de déposer une formalité d'urbanisme de changement de destination ni de réaliser une déclaration préalable de travaux.

Il a été proposé par le ministère de l'Intérieur que la résidence hôtelière de la Gèmerie accueille, à compter du 1^{er} octobre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019, trois contingents de réfugiés réinstallés subsahariens, conformément à l'engagement pris par le Président de la République en matière de politique d'asile. Les individus hébergés seront des réfugiés en provenance des camps du Niger et du Tchad, originaires pour la plupart du Soudan, de République centrafricaine, d'Erythrée et du Mali. Quelques réfugiés syriens pourront aussi être accueillis dans ce cadre. Chaque contingent sera logé pour une durée de quatre mois maximum. Il a été convenu avec le maire d'Arnage que le site resterait inoccupé durant la période estivale. Une fois échu le délai de quatre mois, l'accompagnement social des réfugiés par les services d'Adoma se poursuivra pendant les huit premiers mois de leur accès à un logement autonome.

La Préfecture de la Sarthe et la Direction de l'Asile du ministère de l'Intérieur sont pleinement mobilisées afin que l'accueil des personnes hébergées pour une durée très limitée sur le site d'Arnage se déroule dans les meilleures conditions. Une réunion préparatoire a d'ores et déjà eu lieu avec le maire d'Arnage et ses services, qui seront également étroitement associés au comité de suivi que le Préfet mettra en place. Le Préfet notifiera dans les meilleurs délais, par courrier au maire d'Arnage, les modalités d'arrivée des réinstallés et de fonctionnement du dispositif d'accueil.